

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2008, la loi sur la protection des données (LDP) nous impose un certain nombre de principes et d'articles à suivre dans le domaine de la protection des données personnelles.
Afin de répondre aux multiples questions qui nous parviennent, nous avons réuni les textes légaux et avis de droit dont nous disposons et vous faisons parvenir le fruit de ce travail de synthèse.
Il est à ajouter que Mme Myriam Choukroun, juriste de la DGEO, a entériné ce texte, tout comme le formulaire aux parents.

Décembre 2009 / Votre Directrice

